



**ADMINISTRATION COMMUNALE
DE TOURNAI**

Service Urbanisme

AVIS

LE COLLÈGE COMMUNAL DE LA VILLE DE TOURNAI

En application de l'article L1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'en application des articles 17 et 18 du Décret wallon du 6 février 2014 sur la voirie communale,

PORTE A LA CONNAISSANCE DE LA POPULATION

Que, le Conseil communal du 23 juin 2025, sur la demande du **SPW Mobilité et Infrastructures**, relative à **l'aménagement du carrefour giratoire dit "de la Verte Feuille" et démolition d'une habitation** sur la parcelle cadastrée **Tournai, 6ème Division (Rumillies), section B n° 303V4**,

- **à pris connaissance** comme stipulé au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale, des remarques et réclamations émises durant l'enquête publique et du procès-verbal de clôture d'enquête du projet de modification de voirie sis rue Jean-Baptiste Carnoy, rue de la Liberté, chaussée de Frasnes et chaussée de Renaix - 7540 Rumillies consistant à créer un aménagement du carrefour giratoire dit "de la Verte Feuille" et comportant la démolition d'une habitation (6 DIV/RUMILLIES section B n° 303V4);
- **à DÉCIDÉ de marquer son accord** sur le dit projet de modification de voirie consistant en la modification des limites de propriété entre la voirie communale et la voirie régionale au niveau de l'intersection des rues Jean-Baptiste Carnoy, de la Liberté, chaussée de Frasnes et chaussée de Renaix - 7540 Rumillies, et ce, aux conditions émises par les différents services consultés.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du contenu intégral du dossier à Tournai, 175 avenue de Maire, au Service Urbanisme, sur rendez-vous.

Tout tiers justifiant d'un intérêt peut introduire un recours auprès du Gouvernement par envoi, dans les 15 jours à dater du présent affichage.

Le demandeur quant à lui peut introduire un recours dans les 15 jours de la réception de la décision.

Le Directeur général,

Pierre-Yves MAYSTADT

TOURNAI, le
La Bourgmestre,

Marie Christine MARGHEM

Affichage à l'**Hôtel de Ville**

Consultation du dossier : Service Urbanisme – **uniquement sur rendez-vous** à prendre en ligne sur tournai.be ou par téléphone 069/33.23.14.
Horaires entre le 1^{er} juillet 2025 et le 31 août 2025 : Les lundis, mercredis et vendredis de 9h à 12h, les mercredis de 13h45 à 15h45.
Le lundi de 17 h à 19 h. (Uniquement sur RDV pris un jour ouvré au moins 24h à l'avance).